

**M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas grand-chose à ajouter. Toutes ces interruptions m'ont peut-être fait perdre le fil de mes idées. Il faut signaler ces questions aux députés pour qu'ils puissent comprendre à quel point il importe d'examiner très attentivement un bill semblable.

**M. Reid Scott (Danforth):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet du bill et présenter une motion qui permettrait à la Chambre d'examiner ce que je crois être un principe fondamental de grande importance dans les questions de ce genre. Mais parlons d'abord du bill lui-même. Quand le parrain du bill mettra fin au débat et avant la mise aux voix, ce qui ne devrait pas tarder, j'aimerais qu'il réponde aux questions qui préoccupent certains députés.

J'espère que le parrain du bill nous expliquera pourquoi il est nécessaire de fractionner les actions quand il en reste 40 millions à émettre. La seule raison qu'il nous a donnée c'est que la valeur des actions monte en flèche et qu'il est souhaitable, par conséquent, de les fractionner de nouveau. Toutefois, comme l'a signalé l'honorable député de Skeena (M. Howard), les actions d'un très grand nombre de sociétés dignes de confiance se vendent encore beaucoup plus cher que celles de la société en cause. Les explications qu'on nous donne ne semblent pas raisonnables ou suffisamment raisonnables pour nous convaincre du mérite de ce fractionnement.

Nous ne voulons pas retarder le bill de quelque façon que ce soit. Nous voulons qu'il soit adopté et déferé au comité pour qu'on examine toutes les questions qui nous viennent à l'esprit et qu'on y réponde. Nous voulons hâter l'adoption de cette mesure.

L'un des premiers orateurs cet après-midi a soulevé ce qui me semble être la principale question qui découle de ce bill: les sociétés de ce genre ne devraient pas appartenir à des particuliers. Telle est notre opinion, mais il est possible que nous fassions erreur. Il me semble, toutefois, que pareille société devrait appartenir au public et non à des sociétés pétrolières, comme c'est le cas actuellement. Nous ne sommes pas en faveur de la propriété publique dans toutes les circonstances, mais toute société ayant trait à une ressource naturelle de ce genre devrait appartenir au public. L'entreprise publique

a donné d'excellents résultats au Canada, notamment l'usine de Sarnia, le National-Canadien, surtout l'Hydro-Ontario, régie d'État qui, sauf erreur, fournit l'électricité au prix le plus bas en Amérique du Nord, suivie de près par la *Tennessee Valley Authority*, autre régie d'État.

Il me semble qu'à un moment donné, nous devons approfondir toute la question des pipe-lines. Tous les spécialistes prétendent qu'avant longtemps, les pipe-lines deviendront un moyen important de transporter des marchandises. Nous transporterons non seulement le pétrole dans les pipe-lines, mais aussi de nombreuses autres marchandises, même des biens de consommation. Un grand nombre de choses seront transportées dans les pipe-lines. Il me semble que les pipe-lines seront d'une telle importance dans l'économie future du Canada qu'il serait dans l'intérêt du public de les nationaliser.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, au lieu de parler du bill actuellement à l'étude, je voudrais, avec votre consentement, présenter la motion suivante.

Je propose, appuyé par le député de Springfield (M. Schreyer):

Que le Bill n° S-10 ne subisse pas maintenant la deuxième lecture, mais qu'il soit résolu, de l'avis de la Chambre, que ladite *Interprovincial Pipe Line Company* soit nationalisée.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je voudrais signaler au député de Danforth qui a proposé cette motion, que je peux soulever immédiatement deux objections. Ma première objection est que «de l'avis de la Chambre, que ladite *Interprovincial Pipe Line Company* soit nationalisée» sont des mots qui ne se rattachent pas au principe dont s'inspire le bill actuellement à l'étude. Deuxièmement, dans la seconde partie, je crois qu'il y a des répercussions financières. Pour ces deux raisons, je crois que la motion présentée par le député de Danforth est irrecevable.

**M. Howard:** Monsieur l'Orateur, je pense que le Règlement contient une disposition concernant un amendement qu'on appelle motivé, qui permet de saisir la Chambre d'une proposition différente de celle qui est contenue dans le bill. Je ne puis trouver, pour l'instant, la disposition du précis de procédure parlementaire de Beauchesne qui traite de la chose. Je l'ai cherchée, mais n'ai pu la trouver. Je dois dire que la motion du député de Danforth m'a pris à l'improviste; autrement j'aurais eu le temps de vérifier la chose. Je